

•
•

CANICULE

*Résultats concernant la région Alsace
de l'étude sur la vague de chaleur*

Docteur Magdeleine BROM

M.I.R.T.M.O. d'ALSACE

03.11.2003

- - 325 courriers ont été adressés :
 - 280 aux médecins du travail,
 - 30 aux médecins de prévention,
 - 15 aux inspecteurs du travail.

- - 98 réponses ont été reçues ; certains médecins ayant retourné plusieurs questionnaires, ceci correspond à un total de 116 questionnaires.

- 80 réponses : pas de problèmes de santé.
 - 62 : sans autre renseignement,
 - 18 précisent que les horaires ont été aménagés et que de l'eau fraîche était mise à disposition.

-
-
- 38 réponses rapportent un problème de santé :
 - 13 syndromes d'épuisement,
 - 2 coups de chaleur,
 - 6 troubles cardio-vasculaires (2 hypotension, 2 hypertension, 1 décompression cardiaque, 1 dissection aortique),
 - 12 malaises
 - 1 dyspnée d'effort
 - 1 hypoglycémie,
 - 1 atteinte chronique à type d'amaigrissement, de nervosité, d'œdème ...,
 - 1 coup de soleil,
 - 1 décès à domicile.

-
-
- Chez :
 - 1 aide-cuisinière,
 - 8 ouvriers (4 à l'emballage, 1 conducteur de machine, 1 monteur, 1 opératrice, 1 ouvrier traitement de surface)
 - 2 techniciennes (de laboratoire, d'atelier),
 - 2 agents de nettoyage,
 - 1 gardienne de jour,
 - 4 conducteurs T.C.,
 - 2 chauffeurs P.L.,
 - 5 caristes,
 - 1 conducteur d'engins,
 - 2 chefs de chantier,
 - 3 employés de bureau,
 - un programmeur, un cadre, un ingénieur informatique.

-
-
- Ces problèmes de santé n'ont pas occasionné d'arrêt de travail pour 13 d'entre eux ; pour 4, un arrêt de travail de moins de 10 jours ; pour 10, un arrêt de travail de plus de 10 jours.
- Il est à noter 4 hospitalisations et un décès
- Représentés par :
 - 20 hommes et 12 femmes
- Agés de :
 - 1 de moins de 20 ans
 - 6 de 20 à 29 ans
 - 4 de 30 à 39 ans
 - 7 de 40 à 49 ans
 - 9 de plus de 50 ans

: *Principales remarques*

- ➡ Beaucoup de salariés en congés au cours de cette période.
- ➡ La plupart du temps les salariés ont, avec l'employeur, modifié les horaires de travail, pris des pauses plus régulièrement. De l'eau fraîche a été mise à disposition. Le médecin du travail a été rarement sollicité.
- ➡ De plus, un inspecteur du travail fait remarquer 2 types de difficultés :
 - ↪ La fourniture d'eau potable : « Les employeurs estimant satisfaire à leurs obligations dès lors qu'il existe un branchement d'eau, sans vérifier que celle-ci soit effectivement consommable »,
 - ↪ le problème de défaillance des systèmes de climatisation dans des locaux ne disposant pas de possibilité de ventilation naturelle.